



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Bilan 2016 des actions « protection animale » dans les abattoirs de boucherie région Auvergne-Rhône-Alpes

Comité local abattoirs du
CANTAL

27/11/2017

DDCSPP du CANTAL



Contexte : Stratégie bien-être animal 2016-2020

Source : présentations de la DGAL aux CNOPSAV des 5/04/2016 et 9/03/2017



Le bien-être animal,

→ un enjeu de société qui s'intègre pleinement dans la démarche agro-écologie du MAAF

→ une mobilisation de tous les acteurs autour de priorités nationales pour la période 2015-2020



Stratégie bien-être animal 2016-2020

Dès juin 2015, ont été identifiés



CINQ AXES D' ACTIONS

- ▶ **Axe 1** : Partager le savoir et promouvoir l'innovation
- ▶ **Axe 2**
Responsabiliser les acteurs à tous niveaux
- ▶ **Axe 3**
Poursuivre l'évolution des pratiques vers une production plus respectueuse
- ▶ **Axe 4**
Prévenir et être réactif face à la maltraitance animale
- ▶ **Axe 5**
Informer chacun des avancées et des résultats du plan d'actions.





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Stratégie bien-être animal 2016-2020

*Création de 5 groupes de travail miroir
aux axes de la stratégie*

*+ 1 sur la protection des animaux à
l'abattoir*

**=> Plan d'action prioritaire
en faveur du bien-être animal**



Plan d'action prioritaire en faveur du bien-être animal

=> actions pour réaffirmer l'exigence de protection des animaux à l'abattoir

L'objectif principal du règlement (CE) n°1099/2009 est précisé à l'article 3

Article 3 : Prescriptions générales applicables à la mise à mort

1. Toute douleur, détresse ou souffrance évitable est épargnée aux animaux lors de la mise à mort et des opérations annexes.



Plan d'action prioritaire en faveur du bien-être animal

=> actions pour réaffirmer l'exigence de protection des animaux à l'abattoir

- Réaffirmer le rôle des services vétérinaires d'inspection
- Renforcer le rôle du responsable de la protection animale
- Promouvoir la modernisation des structures et équipements
- Faire évoluer les pratiques pour mieux appliquer la réglementation en matière transportabilité
- Participer à l'ouverture des abattoirs vers la société civile par la mise en place des comités de suivi



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Protection animale en abattoirs de boucherie région Auvergne-Rhône-Alpes

Suite à la médiatisation d'images tournées dans les abattoirs et à la commission d'enquête parlementaire, le Ministre a demandé à ses services

- ***un contrôle du niveau de maîtrise de la protection des animaux*** depuis leur déchargement jusqu'à leur abattage dans tous les abattoirs de boucherie
- ***un plan d'actions*** suite aux résultats de ces contrôles
- ***une supervision par un RNA*** de tous les abattoirs de boucherie sur 3 ans





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Protection animale en abattoirs de boucherie région Auvergne-Rhône-Alpes

- Inspection de tous les abattoirs en avril 2016 (48 établissements)
- Suivi des non conformités jusqu'à fin 2016 sur 25 établissements
- Formation renforcée des services d'inspection
- Supervisions par des référents nationaux dans 13 abattoirs





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Bilan des inspections en abattoirs de boucherie région Auvergne-Rhône-Alpes

	Inspections en avril 2016	Suivi sur 2016 (bilan janvier 2017)
Niveau de maîtrise des risque satisfaisant ou acceptable	73 %	83 %
Suites administratives et pénales	22 avertissements 10 mises en demeure	12 avertissements 5 mises en demeure 1 PV
Principales non conformités	<ul style="list-style-type: none">• Conditions d'hébergement en bouverie• Matériels d'étourdissement défectueux, inadaptés ou insuffisamment vérifiés• Modes opératoires insuffisants, absents ou non appliqués• Formation et compétence du référent protection animale insuffisantes	

